

**Fiche de poste
Tribunal judiciaire de Pontoise – Juriste assistant**

Intitulé de poste : Juriste assistant-e – Contrat de projet « Justice de proximité » - Référé familial, sociaux et civils

Famille professionnelle (RMJ) : Direction Administration Gestion

Affectation : Ministère de la Justice

Cour d'appel de Versailles

Tribunal judiciaire de Pontoise – Services des référés et des affaires familiales

Localisation : Tribunal judiciaire de Pontoise

Statut du poste : Vacant

Durée de mission : 3 ans

Présentation du projet « Justice de Proximité »

Dans la suite du discours de politique générale du premier ministre annonçant une promotion de la justice de la vie quotidienne, le Garde des Sceaux a décidé de la mise en œuvre d'un projet de « Justice de Proximité » visant à rendre la justice plus accessible, lisible, efficace et surtout plus proche.

Dans le domaine pénal, il s'agit de faciliter l'accès au service public de la justice et apporter une réponse pénale crédible, effective et rapide, qui prenne en compte la victime tout en assurant la réadaptation de l'auteur.

Dans le domaine civil, il s'agit d'améliorer le service public de la justice tant quant à l'accueil des justiciables, la réduction des délais et l'amélioration de l'accès à l'information.

A cette fin des moyens importants sont mobilisés permettant notamment le recrutement de contractuels de catégorie B afin de soutenir les greffes des tribunaux judiciaires et de catégorie A afin d'assister les chefs de ces juridictions dans la conduite et la mise en œuvre des projets locaux de justice de proximité.

I - Missions et organisation du service

Le tribunal judiciaire de Pontoise est une juridiction de droit commun de première instance en matière civile, pénale et commerciale compétente pour les litiges n'ayant pas été attribués à une autre juridiction.

Située à 30 km au nord-ouest de Paris, la ville de Pontoise est reliée à la capitale par l'autoroute A15 et par plusieurs liaisons ferroviaires (30 à 45 minutes de Paris par la gare du Nord ou la gare Saint-Lazare, ainsi qu'une desserte par le RER C).

Le palais de justice est situé à proximité de la gare de Pontoise et dispose d'un parking. Il occupe des locaux récents et fonctionnels.

La circulaire de localisation des emplois dote le tribunal judiciaire de Pontoise de 72 magistrats du siège, 31 magistrats du parquet et 296 fonctionnaires. La juridiction de Pontoise se compose de plusieurs pôles :

- Pôle civil, composé de 4 chambres civiles et du pôle social,
- Pôle de la famille, traitant du contentieux des séparations, de la filiation, des tutelles des mineurs,
- Pôle des mineurs, composé du tribunal pour enfants

- Pôle pénal, composé des chambres correctionnelles, du service de l'instruction, du service de l'application des peines,
- Pôle de proximité, composé des quatre chambres de proximité, dont trois chambres détachées à Gonesse, Montmorency et Sannois.

Le ou la juriste assistant-e sera affecté-e au service des référés, ainsi qu'au service des affaires familiales pour ce qui concerne les référés familiaux.

Le service des référés traite des référés en matière civile, et en moindre proportion en matière sociale. Le référé est une procédure permettant de demander au juge qu'il ordonne des mesures provisoires mais rapides tendant à préserver les droits du demandeur, dans l'attente d'une décision au fond. Le service des référés traite également de la nouvelle procédure accélérée au fond en matière civile. L'efficacité de ces procédures, qui relèvent de la justice de proximité civile, dépend des courts délais de traitement de ces affaires.

Le pôle famille traite des référés ou des procédures accélérées au fond en matière familiale, notamment concernant les droits des époux, les droits parentaux ou des obligations alimentaires. Parmi les procédures d'urgence, les juges aux affaires familiales rendent les ordonnances de protection dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, dans un délai raccourci de 6 jours depuis la loi du 28 décembre 2019. Les affaires familiales sont au cœur de la justice de proximité et des réformes actuelles (réforme du divorce au 1^{er} janvier 2021, expérimentation de la tentative de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO) depuis 2017, inauguration du bracelet anti-rapprochement, intermédiation des pensions alimentaires dans le cadre de la lutte contre les impayés...). L'efficacité de ces dispositifs dépend en grande partie de la fluidité des circuits d'accompagnement et des délais de traitement de ces affaires.

II - Description du poste

Le ou la juriste assistant-e est placé-e sous l'autorité de la Présidente et lui apporte son concours dans ses fonctions relatives à la politique de Justice de proximité menée dans l'arrondissement judiciaire, et notamment dans l'objectif de réduire les stocks et délais de traitement des procédures d'urgence, et notamment de référés.

Il ou elle a notamment pour missions :

- d'assister les chefs de juridiction dans la définition et la conduite des actions de justice de proximité et d'accès au droit ;
- d'apporter son appui aux magistrats chargés des référés civils et sociaux, ainsi qu'aux juges aux affaires familiales, sur les dossiers qui lui seront remis, notamment en réalisant des projets de décisions dans le cadre des procédures d'urgence.

III - Compétences requises

Le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement :

- soit d'un doctorat en droit
- soit d'un diplôme sanctionnant une formation juridique Bac+5 avec minimum 2 années d'expérience professionnelle dans le domaine juridique et que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions (*assistant de justice, collaborateur d'avocat, chargé de TD à l'université, juriste d'association...*)

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
- Très bon niveau en droit civil et procédure	- Excellent sens de l'organisation	- Sens des relations humaines

civile, - Maîtrise de l'organisation judiciaire et administrative	- Maîtrise de l'informatique et des outils internet, y compris <i>power point</i> - Qualité d'analyse, de rédaction et de synthèse - Gérer les délais, les priorités et les contraintes	- Capacité à travailler en équipe - Sens de la communication - Disponibilité - Discrétion - Adaptabilité, réactivité - Capacité à rendre compte
--	---	--

IV-Conditions particulière d'exercices

Le juriste assistant apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques les plus complexes.

Les personnes recrutées en qualité de juristes assistants pourront, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, bénéficier d'une voie d'accès à la magistrature dans le cadre d'un recrutement sur dossier, conformément aux termes de l'article 18-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Les juristes assistants se voient proposer une rémunération brute annuelle comprise entre 25 000 et 30 000 euros, en fonction de l'expérience du candidat et des caractéristiques du poste proposé.

Candidatures à adresser exclusivement au secrétariat de la présidence :

sec.tj-pontoise@justice.fr

Renseignements :

Madame Aurélie CANOVES FUSTER, secrétaire générale de la présidence :

sg.p.tj-pontoise@justice.fr